

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Le Recteur de la région académique Bretagne,  
Recteur de l'académie de Rennes,

- Vu les articles L522-1 à L522-9 du Code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive,
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles et académiques,

Arrête :

Article 1er : Les 56 professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale dont les noms suivent sont inscrits par ordre de mérite sur le tableau d'avancement à la hors classe du corps des professeurs d'éducation physique et sportive au titre de l'année 2022.

RANG	NOM PRENOM	DISCIPLINE	ETABLISSEMENT
1	GRAVOIS PHILIPPE	éducation physique et sportive	Lycée professionnel La Champagne - Lycée des métiers Vitré
2	LESNE EMMANUEL	éducation physique et sportive	Collège Anne de Bretagne Rennes
3	DEPEUILLE PHILIPPE	éducation physique et sportive	Collège Jean Rostand Muzillac
4	THOMAS RICHARD	éducation physique et sportive	Lycée professionnel de Pleyben - Lycée des métiers du bâtiment et de l'écoconstruction Pleyben
5	APPRIOU PHILIPPE	éducation physique et sportive	Collège Pierre Stéphan Briec
6	JACOT EDITH	éducation physique et sportive	Collège Le Chêne Vert Bain-de-Bretagne
7	QUERARD LAURENCE	éducation physique et sportive	Collège René Cassin Cancale
8	DENIS DAVID	éducation physique et sportive	Collège Croas Ar Pennoc Guilers

10	TOULEMONT EMMANUELLE	éducation physique et sportive	Collège Auguste Brizeux Quimper
11	GUELOU SANDRA	éducation physique et sportive	Collège René-Guy Cadou Malansac
12	LE BOUHART THIERRY	éducation physique et sportive	Collège Auguste Brizeux Lorient
13	CERTENAIS CECILE	éducation physique et sportive	Collège Kerfontaine Pluneret
14	BERGER SOLENE	éducation physique et sportive	Collège Pays des Abers Lannilis
15	THAI CELINE	éducation physique et sportive	Collège Louis Guilloux Montfort-sur-Meu
16	DAVIDOFF IGOR	éducation physique et sportive	Lycée professionnel Jean Chaptal Quimper
17	SELLIN YANNICK	éducation physique et sportive	Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan Vannes
18	CHAUVEAU ERIC	éducation physique et sportive	Lycée polyvalent Jean Macé Lanester
19	APPRIOU NOLWENN	éducation physique et sportive	Collège de La Fontaine Blanche Plougastel-Daoulas
20	RASO ANNE	éducation physique et sportive	Collège Le Chêne Vert Bain-de-Bretagne
21	BEAULIEU PATRICE	éducation physique et sportive	Collège François Truffaut Betton
22	FREITAS CATHY	éducation physique et sportive	Collège Le Landry Rennes
23	LE BOSSER OLIVIA	éducation physique et sportive	Collège Auguste Brizeux Quimper
24	CHARPENTIER NOLWENN	éducation physique et sportive	Lycée général Emile Zola Rennes
25	GEFFRIAUD DELPHINE	éducation physique et sportive	Lycée général et technologique Tristan Corbière Morlaix
26	LAURENT CLEMENT	éducation physique et sportive	Université de Brest Brest
27	DENIS JEROME	éducation physique et sportive	Collège Jean Rostand Muzillac
28	LOUBARD PATRICK	éducation physique et sportive	Lycée polyvalent Yvon-Bourges Dinard
29	NEDELEC ERWAN	éducation physique et sportive	Collège François Clech Bégard

30	CROIZER THIERRY	éducation physique et sportive	Collège Nelson Mandela Plabennec
31	CORRE PEUCAT CHRISTELLE	éducation physique et sportive	Collège du Vizac Guipavas
32	FAROU FREDERIC	éducation physique et sportive	Université de Brest Brest
33	KLAPKA AURELIEN	éducation physique et sportive	Lycée polyvalent Henri Avril - Lycée des métiers de la maintenance Lamballe-Armor
34	GENOVA PATRICK	éducation physique et sportive	Collège René-Guy Cadou Malansac
35	DUPUY ADELINE	éducation physique et sportive	Collège Les Quatre Moulins Brest
36	CROMBEZ AURELIEN	éducation physique et sportive	Rectorat de l'académie de Rennes Rennes
37	DROUILLET DAVID	éducation physique et sportive	Collège Auguste Brizeux Lorient
38	GOULPIE PHILIPPE	éducation physique et sportive	Lycée général et technologique Sévigné Cesson-Sévigné
39	GUILLOT KARINE	éducation physique et sportive	Collège Parc-Ar-C'hoat-Yves Cotty Moëlan-sur-Mer
40	GUEN YANN	éducation physique et sportive	Collège Camille Vallaux Le Relecq-Kerhuon
41	BENBERGHOUT FREDERIC	éducation physique et sportive	Collège François Truffaut Betton
42	LE PESQUE LENAIG	éducation physique et sportive	Collège Les Rochers Sévigné Vitré
43	DIAS ROSA IVO	éducation physique et sportive	Lycée général et technologique Tristan Corbière Morlaix
44	MERLAUD ALEXANDRE	éducation physique et sportive	Collège Pierre Mendès France Morlaix
45	SALZARD MAUD	éducation physique et sportive	Collège Anita Conti Lorient
46	CONQ JEAN-CHRISTOPHE	éducation physique et sportive	Collège Val d'Elorn Sizun
47	ROGER JEREMIE	éducation physique et sportive	Collège de La Rivière d'Etel Etel
48	LE PARC JEROME	éducation physique et sportive	EREA Jean Bart REDON

49	LESBLEIZ AYMERIC	éducation physique et sportive	Collège Les Gayeulles Rennes
50	GENOVA ISABELLE	éducation physique et sportive	Lycée professionnel Bertrand du Guesclin - Lycée des métiers d'art Auray
51	SIMON CORALIE	éducation physique et sportive	Collège Joseph Kerbellec Quéven
52	FEBRISSY AGNES	éducation physique et sportive	Collège Andrée Récipon Orgères
53	MAYET-VIZCAINO SANDRINE	éducation physique et sportive	Collège Anita Conti Lorient
54	DEHAIS PEGGY	éducation physique et sportive	Collège Mathurin Méheut Melesse
55	LORIOT ANNE	éducation physique et sportive	Collège Jean Monnet Broons
56	NERZIC SYLVAIN	éducation physique et sportive	Collège Hersart de La Villemarqué Quimperlé

Article 2 : Le présent arrêté est publié sur le site de l'académie de Rennes, [www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr)

(rubrique Concours / Métiers / RH, sous-rubrique Carrières puis Promotions des personnels) et affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du Rectorat de l'académie de Rennes, 96 rue d'Antrain Rennes.

Fait le 6 juillet 2022,

Pour le Recteur et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe,  
directrice des ressources humaines,

Anne Sophie RAULT

Nota :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs d'éducation physique et sportive est de 44,85 %, la part des hommes est de 55,15 %.
- La part des femmes parmi les agents promus à la hors classe des professeurs d'éducation physique et sportive est de 44,6 %, la part des hommes est de 55,4 %.

#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois\*

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite - c'est à dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision - vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois\* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

\*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.